



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 2 février 2024
Date d'affichage : le 2 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 2 février 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Edern Picault, Céline Champenois, Adeline Masson, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemercier, Daphnée Blay

Pouvoirs : Julie Rabinand a donné pouvoir à Stéphane Daufouy
Christelle Ardouin a donné pouvoir à Agnès Amorim
Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Daniel Lecomte
Michaël Roussel a donné pouvoir à Adeline Masson
Guillaume Lafaye a donné pouvoir à Eve-Lise Martin
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Sophie Maure a donné pouvoir à Etienne Lanuzel

Absents : Yannick Cerclé, Thibaut Onasch

Edern Picault est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/02 - Adressage : dénomination de lieux-dits et de voies

L'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies de la commune, qui se voient attribuer une dénomination, et des bâtis qui y sont situés, référencés par un numéro.

Il s'agit également d'un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services, qu'ils concernent les citoyens (secours, prestations à domicile...), les entreprises (fournisseurs d'énergie, services GPS...) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, collecte de taxes).

Un adressage est également indispensable pour les communes concernées par un plan de déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant (FTTH). Le raccordement final en fibre optique par un fournisseur d'accès internet nécessite en effet,

Accusé de réception en préfecture
044214406335-20240212-202402 DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

cuivre, que les logements et locaux professionnels soient référencés par le Service National de l'Adresse (SNA) par un numéro HEXACLE, clé d'identification d'une adresse délivrée à partir d'un nom de voie et d'un numéro.

Après le sud de la commune, où la fibre a été déployée en 2021-2022, il convient de dénommer le nord de la commune dont le déploiement est prévu courant 2024.

Voici les lieux à dénommer (cf. carte jointe) :

- Lieux-dits : Le Cormier (près de l'impasse de La Touche Haute) et le Clos Rouge
- Voies : Impasse de La Touche Haute, Impasse du Mottais, Impasse du Petit Mosset, Rue du Tillon, Rue de l'Hermitage, Impasse de La Salle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les dénominations proposées pour les lieux-dits et les voies dans le périmètre du second déploiement de la fibre et de autorise M. le Maire à prendre les arrêtés de numérotation correspondants.

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,
Le 12 février 2024

Le Maire, Michel Guillard

